

[COVID-19]
VEILLE-SECTEUR BOULANGERIE-PÂTISSERIE
Novembre 2020

1. Actualité législative et réglementaire

[Covid-19] Ouverture des boulangeries-pâtisseries

Un décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a listé les établissements autorisés à accueillir du public dans le respect des règles sanitaires pendant la période de confinement. Les établissements exerçant l'activité de « commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé » en font partie.

[Pour en savoir plus](#)

2. Les mesures et initiatives de soutien

[Covid-19] Publication du Guide pratique reconfinement de la CNBPF

La CNBFP (Confédération nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française) a publié un Guide pratique reconfinement présentant les mesures d'accompagnement en matière sociale et fiscale destinées aux artisans boulanger-pâtissiers pendant la crise sanitaire.

[Pour en savoir plus](#)

3. Information, recommandations et mesures sanitaires

[Covid-19] Publication par le ministère du Travail du document « Travail en Boulangerie », kit de lutte contre le Covid-19

Le ministère du Travail a édité des fiches pour « aider les salariés et les employeurs dans la mise en oeuvre des mesures de protection contre la Covid[Covid-19] veille-secteur Boulangerie-Pâtisserie – 13 novembre 2020 19 sur les lieux de travail et assurer la continuité de l'activité économique ». La fiche « travail en boulangeries » est consultable [sous ce lien](#).

[Pour en savoir plus](#)

[COVID-19]
VEILLE-SECTEUR BOULANGERIE-PÂTISSERIE (suite)
Novembre 2020

4. Divers

[Covid-19] Résultats de la quatrième enquête de la CGAD sur les entreprises de l'alimentaire : Une reprise économique progressive

La Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et ses organisations adhérentes ont lancé du 8 au 18 septembre 2020 une 4ème enquête auprès des entreprises afin de connaître la situation économique et sociale de ces dernières à l'issue de la période estivale, six mois après le début de la crise sanitaire. Au total, 1 312 entreprises de l'alimentaire ont répondu à cette enquête avec une forte participation des boulangeries qui représentent 31% des répondants.

Cette enquête montre que :

- 39% des entreprises ont une activité encore en baisse depuis début juillet par rapport à la même période 2019. 36% estiment leur activité stable et 25% en hausse.
- 49% des entreprises concernées évaluent cette baisse de chiffre d'affaires sur juillet-août entre 10 à 20% et 32% des entreprises entre 20 à 40%.
- 12,2% des entreprises sont actuellement fragilisées ou très fragilisées (licenciements, cessation de paiement envisagé).
- Plus des ¾ des entreprises comptent maintenir leur effectif dans les trois prochains mois (76% des entreprises). 17% des entreprises envisagent d'embaucher et 7% de licencier.
- 43% des entreprises ont embauché un nouvel apprenti pour la rentrée.
- Près de la moitié des entreprises ont développé la livraison de leurs produits durant la crise et plus d'1/3 ont pérennisé ce service.

[Pour en savoir plus](#)